

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-D'ARGENTEUIL

Procès-verbal de la **séance ordinaire** du conseil municipal tenue le **deuxième jour du mois de février deux mille seize**, à la salle du Conseil, située au 10, rue de la Mairie, Saint-André-d'Argenteuil, à dix-neuf heures.

Sont présents :

M. le maire, André Jetté	
M. Roland Weightman, conseiller,	district 1
M. Stephen Matthews, conseiller et maire suppléant,	district 2
M. Jacques Decoeur, conseiller,	district 3
M. Denis St-Jacques, conseiller,	district 4
M. Marc Bertrand, conseiller,	district 5

Les membres présents forment le quorum.

Est absent:

M. Michel Larente, conseiller,	district 6
--------------------------------	------------

Est aussi présent :

Monsieur Benoît Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier.

POINT N° : 1

OUVERTURE DE LA SEANCE

La séance est ouverte à 19 h 03 et présidée par monsieur André Jetté, maire de Saint-André-d'Argenteuil. M. Benoît Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier, fait fonction de secrétaire et note le procès-verbal de la réunion.

POINT N° : 2

2016-02-R019

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DU 2 FEVRIER 2016

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous reçu, un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal ;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Roland Weightman, appuyé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil accepte l'ordre du jour en y ajoutant les points suivants:

- Ajout du point 4.6.1 - Motion de félicitations à messieurs Jessie Armand, Michel Proulx et Mathieu Béchard – Compétition de sculpture sur neige.
- Ajout du point 4.6.2 – Motion de félicitations à messieurs Stephen et Michael Le Breton de la compagnie Speed Trix.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

POINT N° : 3 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

2016-02-R020

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 12 JANVIER 2016

CONSIDÉRANT que le greffier a remis une copie du procès-verbal, au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé et qu'en conséquent il est dispensé d'en faire la lecture :

Il est proposé par monsieur le conseiller Stephen Matthews,
appuyé par monsieur le conseiller Marc Bertrand

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil approuve
le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

POINT N° : 4 GESTION ADMINISTRATIVE

POINT N° : 4.1 AVIS DE MOTION

POINT N° : 4.1.1

AVIS DE MOTION

est donné par monsieur le conseiller Roland Weightman à l'effet qu'un règlement portant le numéro 81-E et intitulé « **Règlement concernant la tarification dans le camping du parc Carillon et les modalités applicables lors de réservations** » sera présenté pour son adoption par le conseil municipal de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil lors d'une séance ultérieure.

POINT N° : 4.2 PROJETS DE RÈGLEMENT

POINT N° : 4.3 ADOPTION DE RÈGLEMENTS:

POINT N° : 4.4

CORRESPONDANCE

Dépôt du bordereau de la correspondance du mois de janvier 2016.

POINT N° : 4.5 DÉPÔT DE REQUÊTES DE CITOYENS :

POINT N° : 4.6 MOTION DE FÉLICITATIONS

POINT N° : 4.6.1

2016-02-R021

MOTION DE FÉLICITATIONS À MESSIEURS JESSIE ARMAND, MICHEL PROULX ET MATHIEU BÉCHARD – COMPÉTITION DE SCULPTURE SUR NEIGE

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Decoeur :

De féliciter messieurs Jessie Armand, Michel Proulx et Mathieu Béchard pour avoir remporté, lors de la compétition de sculpture sur neige au Carnaval de Québec, la première place Mention d'excellence du Canada pour leur œuvre intitulée « Cassé ». Cette sculpture leur a également valu la Mention du public Cominar. L'équipe remporte une bourse et le privilège de représenter le Canada au volet International l'an prochain.

Une belle réussite pour l'équipe! Bravo à vous tous!

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

*c. c. Monsieur Jessie Armand
Monsieur Michel Proulx
Monsieur Mathieu Béchard*

POINT N° : 4.6.2

2016-02-R022

MOTION DE FELICITATIONS A MESSIEURS STEPHEN ET MICHAEL LE BRETON DE SPEED TRIX

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Bertrand, appuyé par monsieur le conseiller Stephen Matthews :

De féliciter messieurs Stephen et Michael Le Breton de Speed Trix pour avoir raflé plusieurs prix lors de la présentation des bicycles Harley customisés au North American International Motorcycle Supershow qui a eu lieu du 8 au 10 janvier 2016 au Toronto International Centre.

Toutes nos félicitations !

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

*c. c. Monsieur Stephen Le Breton
Monsieur Michael Le Breton*

POINT N° : 4.7

2016-02-R023

**AUTORISATION DE SIGNATURE – CLUB EQUESTRE D'ARGENTEUIL
ENTENTE CONCERNANT UN DROIT DE PASSAGE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Roland Weightman, appuyé par monsieur le conseiller Stephen Matthews:

QUE les membres du conseil municipal autorisent monsieur Benoît Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil l'entente concernant le droit de passe entre le Club équestre d'Argenteuil et la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

*c.c. Club équestre d'Argenteuil
M. Benoît Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier*

POINT N° : 4.8

2016-02-R024

EMBAUCHE DE MADAME ISABELLE PILON AU POSTE DE SECRETAIRE-RECEPTIONNISTE

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit procéder à l'embauche d'une personne contractuelle pour une période d'un an, avec la possibilité de permanence afin d'aider à la réception et à la perception ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil a reçu plusieurs curriculum vitae afin de combler le poste de secrétaire-réceptionniste;

CONSIDÉRANT que le comité de sélection a rencontré la candidate le 19 janvier 2016;

CONSIDÉRANT que le comité de sélection après analyse recommande au Conseil municipal la personne de madame Isabelle Pilon pour combler le poste contractuel de secrétaire-réceptionniste;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Decoeur :

D'AUTORISER l'embauche de madame Isabelle Pilon, suite à son acceptation au poste contractuel de secrétaire-réceptionniste pour la période du 8 février au 31 décembre 2016 avec la possibilité de permanence, un horaire de 35 heures par semaine et aux conditions de travail prévues à la convention collective de travail présentement en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

*c.c. Mme Isabelle Pilon
M. Benoît Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier*

POINT N° : 4.9

2016-02-R025

DEMANDE DE RECONDUCTION DE LA DIVISION DU TERRITOIRE MUNICIPAL EN DISTRICTS ELECTORAUX POUR ELECTION GENERALE 2017

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil procède à la division de son territoire en districts électoraux tous les quatre ans ;

CONSIDÉRANT que la municipalité respecte les articles 9, 11 et 12 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q. c. E-2.2);

CONSIDÉRANT que la municipalité procède à une demande de reconduction de la même division avant le 15 mars de l'année civile qui précède celle où doit avoir lieu l'élection générale ;

CONSIDÉRANT que sa demande de reconduction est accompagnée du document prévu à l'article 12.1 et que ce document indique également le nombre d'électeurs de chacun des districts électoraux en vigueur ;

CONSIDÉRANT que la Commission de la représentation électorale transmettra à la municipalité une copie certifiée conforme de la décision qui confirme ou non que la municipalité remplit les conditions pour reconduire la même division;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques, appuyé par monsieur le conseiller Roland Weightman :

Que la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil demande à la Commission de la représentation électorale de lui confirmer qu'elle remplit bien les conditions requises pour procéder à la reconduction de la division du territoire de la municipalité en districts électoraux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

c.c. Commission de la représentation électorale

p.j. : Tableau des électeurs

POINT N° : 5

1^{er} PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur André Jetté, maire ouvre la période de questions à 19 h 17 pour se terminer à 19 h 32.

Cinq (5) personnes demandent à se faire entendre et sont entendues.

POINT N° : 6 GESTION FINANCIÈRE

2016-02-R026

POINT N° : 6.1

COMPTE À PAYER

Il est proposé par monsieur le conseiller Roland Weightman, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Decoeur et résolu:

QUE les comptes énumérés dans la liste des déboursés pour la période du 13 janvier 2016 au 2 février 2016, totalisant 61 234.32 \$ pour le fonds d'administration soient adoptés et que leur paiement soit autorisé après vérification finale par le directeur général et le maire.

Le directeur général et secrétaire-trésorier atteste qu'il y a des crédits budgétaires pour assumer ladite décision.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

POINT N° : 6.1.1

DÉPÔT DE LA LISTE DES VIREMENTS BANCAIRES

Dépôt de la liste des virements bancaires pour la période du 13 janvier 2016 au 2 février 2016 par le directeur général et secrétaire-trésorier en vertu du règlement 58-C au montant de 6 916.21 \$.

POINT N° : 6.2

DÉPÔT DU RAPPORT DES ACHATS EFFECTUÉS EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIR ET ENGAGEMENT FINANCIER

Achats autorisés en vertu du règlement n° 80-C – Délégation de pouvoir - Liste

POINT N° : 6.3

DEPOT DU RAPPORT BUDGETAIRE AU 31 JANVIER 2016

Rapport budgétaire au 31 janvier 2016

POINT N° : 6.4

DEPOT DES RAPPORTS MENSUELS AU 31 JANVIER 2016

- Solde des folios bancaires au 31 janvier 2016 ;
- Taxes à recevoir au 31 janvier 2016.

POINT N° : 6.5 SOUTIEN FINANCIER

AUCUN POINT

POINT N° : 7 TRANSPORT ROUTIER ET HYGIÈNE DU MILIEU

POINT N° : 7.1

AUCUN POINT SOUMIS

POINT N° : 8 URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

POINT N° : 8.1

2016-02-R027

DEMANDE DE DEROGATION MINEURE # 2016-001 – 810, TERRASSE ROBILLARD

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure a été déposée pour le 810, terrasse Robillard afin de permettre que la marge latérale du garage isolé existant érigé en 1988 soit de 0,37 mètre alors que l'article 81 du règlement de zonage numéro 47 prévoit une marge latérale minimale de 2,0 mètres;

CONSIDÉRANT que la demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) qui s'est réuni le 21 janvier 2016;

CONSIDÉRANT que ce dernier a formulé une recommandation au conseil municipal;

CONSIDÉRANT que cette demande ne semble pas porter atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

CONSIDÉRANT l'avis public du 15 janvier 2016;

CONSULTATION PUBLIQUE : une personne demande des explications;

Il est proposé par monsieur le conseiller Roland Weightman, appuyé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques :

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure #2016-001 au 810, terrasse Robillard afin de permettre que la marge latérale du garage isolé existant érigé en 1988 soit de 0,37 mètre alors que l'article 81 du règlement de zonage numéro 47 prévoit une marge latérale minimale de 2,0 mètres **sans condition.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

*c.c. Propriétaire
Service de l'urbanisme*

POINT N° : 8.2

2016-02-R028

DEMANDE DE PIIA – 200, ROUTE DES SEIGNEURS (LA RENOVATION D'UNE REMISE AGRICOLE EXISTANTE, 50' X 27', SUR DALLE DE BETON)

CONSIDÉRANT qu'une demande de PIIA visant la rénovation d'une remise agricole existante, 50' x 27', sur dalle de béton a été déposée pour le 200, route des Seigneurs;

CONSIDÉRANT que la demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) qui s'est réuni le 21 janvier 2016;

CONSIDÉRANT que ce dernier a formulé une recommandation au conseil municipal;

Il est proposé par monsieur le conseiller Roland Weightman, appuyé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques :

QUE le conseil municipal accepte la demande de PIIA au 200, route des Seigneurs visant la rénovation d'une remise agricole existante, 50' x 27', sur dalle de béton **sans condition.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

*c.c. Propriétaire
Service de l'urbanisme*

POINT N° : 8.3

2016-02-R029

DEMANDE DE PIIA – 2391, CHEMIN COTEAU-DES-HETRES SUD (LA SUBDIVISION DU LOT 2 623 045 EN 2 AFIN DE SEPARER LE BOISE (ERABLIERE) DES PARCELLES CULTIVABLES ET ALIENATION D'UN LOT DE 5 000 M² POUR LA MAISON EXISTANTE)

CONSIDÉRANT qu'une demande de PIIA visant la subdivision du lot 2 623 045 en 2 afin de séparer le boisé (érablière) des parcelles cultivables et aliénation d'un lot de 5 000 m² pour la maison existante a été déposée pour le 2391, chemin Coteau-des-Hêtres Sud;

CONSIDÉRANT que la demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) qui s'est réuni le 21 janvier 2016;

CONSIDÉRANT que ce dernier a formulé une recommandation au conseil municipal;

Il est proposé par Roland Weightman, appuyé par monsieur le conseiller Marc Bertrand :

QUE le conseil municipal accepte la demande de PIIA au 2391, chemin Coteau-des-Hêtres Sud visant la subdivision du lot 2 623 045 en 2 afin de séparer le boisé (érablière) des parcelles cultivables et aliénation d'un lot de 5 000 m² pour la maison existante **sans condition**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

*c.c. Propriétaire
Service de l'urbanisme*

POINT N° : 8.4

2016-02-R030

DEMANDE DE PIIA – 2450, CHEMIN RIVIERE-ROUGE NORD (LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE RESIDENCE EN REMPLACEMENT DE CELLE QUI A ETE INCENDIEE EN SEPTEMBRE 2015)

CONSIDÉRANT qu'une demande de PIIA visant la construction d'une nouvelle résidence en remplacement de celle qui a été incendiée en septembre 2015 a été déposée pour le 2450, chemin Rivière-Rouge Nord;

CONSIDÉRANT que la demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) qui s'est réuni le 21 janvier 2016;

CONSIDÉRANT que ce dernier a formulé une recommandation au conseil municipal;

Il est proposé par monsieur le conseiller Roland Weightman, appuyé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques :

QUE le conseil municipal accepte la demande de PIIA au 2450, chemin Rivière-Rouge Nord visant la construction d'une nouvelle résidence en remplacement de celle qui a été incendiée en septembre 2015 **sans condition**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

*c.c. Propriétaire
Service de l'urbanisme*

POINT N° : 9 SANTÉ, BIEN-ÊTRE

POINT N° : 9.1

AUCUN POINT SOUMIS

POINT N° : 10 LOISIRS ET CULTURE

POINT N° : 10.1

RAPPORT DE LA BIBLIOTHEQUE

Dépôt du rapport de la bibliothèque;

POINT N° : 10.2

COMPTE RENDU DE DIFFERENTS COMITES

Compte rendu du Service récréatif et communautaire;

POINT N° : 10.3

2016-02-R031

PROGRAMMATION DES ACTIVITÉS D'HIVER 2016 : PRESTATAIRES ET TARIFICATIONS

CONSIDÉRANT l'organisation d'activités de loisirs par le service municipal ;

CONSIDÉRANT les inscriptions et le début de ces activités en date du 11 Janvier 2016 ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Stephen Matthews appuyé, par monsieur le conseiller Jacques Decoeur :

QUE la municipalité retienne les services des prestataires et animateurs pour les activités suivantes aux prix mentionnés :

- Monsieur Sébastien MORIN pour la prise en charge des activités de Hockey-Cosom les lundis soirs entre 17h30 et 20h30 pour un coût 45 \$ par soirée.
- Madame Caroline MONETTE, en tant que professeur de Yoga Svasti, méditation les mercredis de 17h à 18h30 pour un coût de 50 \$ par cours.
- Mademoiselle Ellen GRANDMOUGIN pour l'organisation et l'animation des ateliers de danse des samedis matins. L'activité se fera sous la supervision de la coordonnatrice communautaire. Le forfait pour la prestation de service est établi à 100 \$.

QUE le conseil consent à l'utilisation de la salle communautaire pour les cours de yoga du mercredi et de danse les samedis matins ainsi qu'à la location du gymnase de l'école Saint-André pour l'activité de hockey et le badminton libre.

QUE les membres du conseil entérinent la tarification suivante :

- 40\$ par joueur pour 10 séances de hockey cosom
- 35\$ par joueur pour l'accès au gymnase pour la pratique du badminton les mardis à partir de 18h
- 40\$ pour la session de danse (tous niveau confondus)
- 10\$ par session de frais de non-résidents
- Application des taxes en sus pour les participants de plus de 13 ans

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

*c. c. Mme Karen Bocquet, coordonnatrice communautaire
M Benoit Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier*

POINT N° : 11 SÉCURITÉ PUBLIQUE

POINT N° : 11.1

RAPPORT D'INTERVENTION DU SERVICE DE SECURITE INCENDIE POUR LE MOIS DE JANVIER 2016

Dépôt du rapport d'intervention du service de sécurité incendie pour le mois de janvier 2016.

POINT N° : 11.2

2016-02-R032

ADOPTION DU BILAN ANNUEL D'ACTIVITES DU SERVICE DE SECURITE INCENDIE DE LA MUNICIPALITE DE SAINT-ANDRE-D'ARGENTEUIL

CONSIDÉRANT que le service de sécurité incendie procède à un bilan annuel de ses activités;

CONSIDÉRANT que le directeur du service de sécurité incendie de la municipalité a déposé auprès des membres du conseil, le 2 février, copie dudit Bilan annuel d'activités du service de sécurité incendie pour l'année 2015;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Bertrand, appuyé par monsieur le conseiller Roland Weightman et RÉSOLU comme suit :

Que le conseil de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil approuve le Bilan annuel d'activités du service de sécurité incendie pour l'année 2015;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

c.c. M. Sylvain Modérie, directeur sécurité incendie

POINT N° : 11.3

2016-02-R033

ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES DE LA MISE EN ŒUVRE LOCAL DU SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SECURITE INCENDIE DE LA MRC D'ARGENTEUIL

CONSIDÉRANT que le ministre de la Sécurité publique a approuvé le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d'Argenteuil le 19 août 2005 ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, chacune des municipalités constituantes de la MRC d'Argenteuil doit transmettre une copie papier du rapport annuel d'activités locales dans les trois (3) mois de la fin de son année financière auprès de la MRC d'Argenteuil;

CONSIDÉRANT que le directeur du service de sécurité incendie de la municipalité a déposé auprès des membres du conseil, le 2 février, copie dudit rapport annuel d'activités locales pour l'année 2015;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur le conseiller Marc Bertrand, appuyé par monsieur le conseiller Stephen Matthews et RÉSOLU comme suit :

Que le conseil de la municipalité de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil approuve le rapport annuel d'activités locales de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques incendie de la MRC d'Argenteuil pour l'année 2015 ;

Que le conseil de la municipalité de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à transmettre à la MRC d'Argenteuil ledit rapport annuel d'activités locales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

*c.c: M. Marc Carrière, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC d'Argenteuil
M. Benoît Gravel, directeur service des transports et de la sécurité publique
M. Benoît Grimard, directeur général et du service des finances
M. Sylvain Modérie, directeur sécurité incendie*

POINT N° : 12

2^e PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire ouvre la période de questions à 19 h 57 pour se terminer à 20 h 20.

Six (6) personnes demandent à se faire entendre et sont entendues.

POINT N° : 13

2016-02-R034

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur le conseiller Roland Weightman, appuyé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques:

De lever la séance à 20 h 22 considérant que le contenu de l'ordre du jour est entièrement traité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

Signatures :

**Benoît Grimard,
Directeur général et
secrétaire-trésorier**

**André Jetté,
Maire**